Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

DQ6

Par courriel

Québec, le 5 septembre 2013

Monsieur François Biron Directeur de projet Mine Arnaud inc. 555, boulevard René Lévesque Ouest, bureau 500 Montréal Québec H2Z 1B1

Objet: Questions et demandes d'information provenant de participants à l'audience

concernant le Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite

à Sept-Îles par Mine Arnaud inc

Monsieur,

Veuillez trouver, par la présente, une demande d'information de participants qui a été adressée à la commission concernant les travaux de dynamitage

Vous trouverez en annexe la série de quatre questions. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 9 septembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6 Téléphone : 418 643-7447 (sans frais) : 1 800 463-4732 Télécopieur : 418 643-9474 communication@bape.gouv.qc.ca www.bape.gouv.qc.ca

Annexe de questions

Questions du premier participant

- Le projet prévoit d'entreprendre des travaux de dynamitage en zone littorale, à très grande proximité d'un dépôt de sédiments marins d'eau profonde associé à la mer de Goldwaith (Dionne, 1977). Supposons qu'il s'agisse d'argiles "sensibles", y aurait-il moyen d'évaluer si les vibrations provoquées par le dynamitage sont susceptibles de provoquer des coulées boueuses et des glissements de terrain (par exemple, mesure de la limite d'Attenberg et de la résistance au cisaillement)?
- Quels sont les risques d'intrusion saline et d'affaissement des sols provoqués par le drainage des dépôts argileux. De plus, quel est le risque de salinisation des terres par le drainage de la nappe d'eau bien en dessous du niveau marin?

Questions du second participant

- 1. Sur quelles bases Mine Arnaud s'appuie pour affirmer que le dynamitage quotidien n'aurait aucun impact sur les oiseaux de la baie.
- 2. Est-ce que Mine Arnaud a évalué l'impact des dynamitages répétitifs, sur une période de 20 à 30 ans, sur les argiles du sous-sol d'argile? De plus, les dynamitages répétitifs pourraient-ils occasionner des glissements de terrains pouvant atteindre le secteur Ferland ?